

Bulletin de la Société
scientifique, historique
et archéologique
de la Corrèze



Tome 140 - Année 2018

SOMMAIRE, TOME 140, ANNEE 2018

Le mot de la Présidente	5
--------------------------------------	----------

ARCHEOLOGIE

<i>Le biface du Vialmur, retour sur une découverte et apport des nouvelles technologies.</i> par C. Lachaud	11
---	----

<i>Cabanes et murailles à pierre sèche du Causse Corrèzien.</i> par D. Lestani	21
---	----

HISTOIRE DE L'ART

<i>L'église Saint-Martin-Saint-Roch de Sornac. Etude archéologique du bâti.</i> par V. Apruzzese	37
---	----

Trois regards sur l'église de Lasvaux

<i>I. Le baptistère de Lasvaux appartient-il à son écrin, l'église Notre-Dame de la Nativité ?</i> par C. Loiseleur des Longchamps	69
--	----

<i>La Chapelle du Teulet.</i> par A. Marty	89
---	----

HISTOIRE

<i>Une charte du cartulaire de Beaulieu.</i> présentation par le bureau de la SSHAC et traduction par Mme Doco Rochegude	121
--	-----

<i>Maison de Roffignac.</i> par J. de Roquemaurel	139
--	-----

<i>Un banquier limousin à Paris sous Louis XIV. 4ème partie : Pierre Sanguinière et les siens.</i> par F. Delooz	161
--	-----

<i>Corrèze pittoresque ou la construction touristique de notre région.</i> par L. Michelin	191
---	-----

<i>L'arrivée du chemin de fer en basse Corrèze.</i> par J.-C. Sauvage	225
--	-----

<i>Les Juifs en Corrèze pendant la Seconde Guerre mondiale.</i> par F. Le Hech	255
---	-----

<i>Glanes.</i> par M. Guély	279
--------------------------------------	-----

<i>Coup d'oeil sur les livres et les revues.</i>	299
--	-----

<i>Notre société en 2018.</i>	307
-------------------------------------	-----

<i>Les derniers mardis du mois.</i>	311
---	-----

<i>Nouvelles des associations amies.</i>	313
--	-----

Le mot de la Présidente

Marguerite GUELY

Adieu à la maison 201 et 202 du plan Massénat du XVIII^e siècle.

À l'angle de la rue Blaise Raynal et de la rue du docteur Massénat, existait, jusqu'à cette année, une maison massive, entourée d'un terrain vague. Elle n'était pas très ancienne, peut-être du XVIII^e ou début du XIX^e siècle, mais couturée de cicatrices, d'ouvertures rebouchées et d'arrachement de murs, montrant qu'elle avait été, autrefois, entourée d'autres bâtiments... Rasée jusqu'aux fondements, c'était un témoin de plus du vieux Brive, qui disparaît, sans laisser de traces.

À la mémoire de ceux qui l'ont habité, et en souvenir de tout un quartier, qui a disparu, éventré par la rue Sainte Claire, nous allons tenter d'évoquer son passé.

Le passé très lointain.

Au moyen âge, cette maison se trouve à l'ouest du chemin, plus tard rue, allant des anciens mazeaux (boucheries) de la place Saint Pierre à la porte des frères mineurs. C'est en réalité un ancien itinéraire, traversant la ville du nord au sud, de la porte de Corrèze, ou de la porte du Gua à la porte des Frères. La maison et toutes celles qui se trouvaient à l'ouest de la rue, donnaient, au couchant, par leurs jardins, ou leurs cours sur le ruisseau du Verdanson, ou ruisseau des anciens fossés. En effet, ce ruisseau longeait les murs de la première enceinte, protégeant la collégiale, le prieuré, le premier hôpital et les maisons entourant la petite place et le haut des rues des Sœurs et de la rue de Puyblanc.

Cette première enceinte, très modeste, éclate de tous côté, dès le XIII^e siècle. Le quart sud-est de ces nouveaux quartiers est bâti de belles maisons, sur des terrains plus vastes que ceux des autres quarts de la ville. Cela vaudra à cette rue le surnom de rue des nobles. En revanche, de part et d'autre du Verdanson, au sud, s'installent, sur les terrains du vicomte de Turenne, un véritable lotissement de petites maisons, occupées par des bouchers et des tanneurs, qui vont valoir au ruisseau, le nom de Merdanson. Il faut reconnaître qu'il est paradoxal de polluer l'aval d'un ruisseau, avant qu'il ne traverse une ville à ciel ouvert.

Comme plusieurs grosses maisons du quartier, cette maison appartient à la famille noble de Cosnac et à l'infirmier du monastère.

Les Saint Vic et les Roche.

En 1404, Pierre Roche, Héliot Roche, forgeron et d'autres bourgeois de Brive, reconnaissent tenir de l'infirmier Jean Chaudergues, une île de la

Corrèze, ayant fait partie du champ de Saint Vic, confrontant la levade du moulin de la Porte. Héliot Roche, comme héritier de Saint Vic, vend l'île à Mathieu Chabut.

La maison sort de l'ombre en 1477, date à laquelle elle est habitée par Jean Roche, qui reconnaît la tenir, avec un champ au Bouyx, qui fut de Saint Vic. Les Saint Vic et les Roche sont des bourgeois : Bernard Ramnulphe, alias Saint Vic et Pierre Roche ont été consuls ensemble, en 1361. Guillaume Roche est consul en 1364 et Pierre Roche II en 1388. (Terrier de l'infirmier, extrait Sapiensis 1778)

Avant 1599, ces maisons sont appelées de Grammont, ou de la Bouvie. C'est alors un ensemble composé de deux corps de bâtiment distincts, entourant une cour. Le bâtiment nord (201 du plan Massénat) est pourvu d'une tour escalier dans la cour. Le bâtiment sud (202) est peut-être une écurie, ou une grange. L'ensemble confronte à l'est, la rue des mazeaux, au sud, des maisons plus petites (203 à 205), dont les jardins bordent le Verdanson. À l'ouest, le ruisseau borde le mur de la maison et, au nord, trois petites maisons ventouse (199 et 200) donnent sur la rue de la petite place aux anciens mazeaux.

Au XVI^e siècle, cet ensemble est habité par les Lachieze, sieurs de Lacamp, qui prétendent ne pas savoir qui en est le seigneur. La famille de Cosnac, qui en possède les rentes, ne réagit pas avant 1625.

En 1599, la maison est partagée entre François Lachieze et sa sœur Catherine, mariée à Salviot Ligonac. Le 7 novembre, devant Lapoire notaire, demoiselle Catherine de Lacamp, veuve, vend pour 1500 livres, la maison de Grammont, rue des frères cordeliers, à maître Pierre Beynette, conseiller du roi.

Le 15 novembre 1625, la famille de Cosnac demande communication de cette vente, collationnée par de Vallée et Dufour notaires. Si bien que, le 3 avril 1627, devant Chastaing, notaire, maître François Lachieze reconnaît tenir de noble François de Cosnac, la moitié de la maison appelée de Grammont, autrement de la Bouvie, à la rente de six sous. L'autre moitié est à maître Jacques Beynette. Par un acte sous seing privé, Mr de Cosnac promet à Jacques Beynette, de le tenir quitte de la rente équivalente de six sous.

En 1631, le 30 mars, toujours par acte privé, François Lachieze s'accorde avec Marguerite Bridât, veuve de Jacques Beynette. Elle lui verse 200 livres, moyennant quoi il obtiendra de Mr de Cosnac, en lui versant 400 livres, que la maison soit quitte de rente, de fondalité et directe. Elle est donc considérée comme noble et aussi, définitivement, séparée en deux.

La maison de Grammont ou Beynette 202

Elle est transmise par Jacques et Marguerite Bridât à leur fils Pierre II Beynette, conseiller du roi et consul en 1656 et à son épouse, Catherine de Bonnet, puis à Pierre III, avocat marié à Marguerite de Lescot.

Au XVIII^e siècle, leur fille Marie de Beynette, veuve en 1730 de Philippe Preslier avocat, en fait hériter sa fille Luce, épouse de Pierre Burguet de la Praderie, syndic des chirurgiens de Brive, originaire de Saint Hilaire Peyrou. Pierre Burguet possédait, non loin, une autre maison, la maison 707 du plan Massénat, dans la rue des anciens mazeaux à l'église Saint Martin, juste à côté de La Chapelle du collège. Si bien qu'en 1742, les époux Burguet et Marie Beynette veuve, vendent une partie de la maison à leurs voisins, les Lemas.

La maison de la Bouvie où Lachieze 201.

Cette famille avait une autre maison, place du Civoire. Nous ne savons pas comment les héritiers Lachieze ont transmis la maison de la rue des cordeliers à François Lemas, marchand, parfois qualifié d'hoste et son épouse Marguerite Negreyrie, qui la possédaient en 1700. Cette dernière, veuve, l'agrandit en 1742 et la donne à sa fille, Marguerite Lemas et à son mari, Jean Louis Gallet, marchand chimiste. Ils ont une fille, encore prénommée Marguerite, qui épouse en 1771, Pierre Lafosse, garçon chimiste. La sœur de Marguerite Lemas, Ursule, avait épousé Charles Lalande bourgeois et marchand de Brive.

Depuis l'achat, en 1738, par le roi, de la vicomté de Turenne, et sa revente par pièces et morceaux, le tiers de la justice et des rentes de Brive a été vendu au duc de Noailles. Il était déjà possesseur, depuis le XVI^e siècle, d'un autre tiers, en tant que co seigneur de Brive et de Malemort. Enfin, les consuls détenaient le troisième tiers, ce qui les les avait poussés à se proclamer barons. Un procès, qu'ils vont perdre, malgré leur avocat Treilhard, les oppose au duc. Ce dernier se déclare, pièces à l'appui, seigneur, non seulement des maisons qui bordent la deuxième enceinte de la ville, mais aussi de toutes celles de la première enceinte, le long de ce qu'on appelle alors les anciens fossés. Le duc va donc, entre 1742 et 1748, se faire rendre des reconnaissances, par tous les propriétaires des maisons qui bordent ces deux enceintes.

C'est ainsi que, le 24 janvier 1742, Marie de Beynette reconnaît une maison, au 11 de la rue des cordeliers, confrontant cette grande rue à l'est, la maison de Marguerite Negreyrie, veuve Lemas au sud, le ruisseau des anciens fossés à l'ouest et une partie de la maison jouie par les héritiers de Pierre Lemas au nord. La rente est de 8 deniers.

De son côté, Marguerite Negreyrie, héritière de son mari François Lemas, reconnaît tenir un ayrial (emplacement, ou ruine d'une maison)

et un patus ou cour, qui confronte à l'est sa maison, au sud la maison de Jean la Roche, procureur d'office, à l'ouest l'écurie et le pressoir du sieur Maillard, avocat, le ruisseau des anciens fossés entre les deux, pour 12 deniers de rente. Pourquoi ne reconnaît-elle pas sa propre maison ? Sans doute parce qu'elle ne confronte pas les anciens fossés ?

Mais le duc se méfie et le 28 janvier 1745, Jean Louis Gallet, marchand, gendre de Marguerite Negreyrie, reconnaît tenir une maison qui confronte, à l'est la grande rue, au sud la maison de sa belle mère, à l'ouest le ruisseau et au nord la maison de Jeanne Constant.

De la Révolution à la fin du XIXe siècle.

La Révolution a pour conséquence la confiscation des biens du clergé et entre autres, de l'énorme ensemble, formé par le couvent des bénédictines de Bonnesaigne et le logis de l'abbesse (actuelles archives municipales et école de musique). À travers leur chapelle, on perce la rue Sainte Claire jusqu'au boulevard, puis, dans son prolongement jusqu'au centre de la ville et l'église Saint Martin, une rue appelée d'abord rue Verlhac en 1839, puis, en 1885, rue du docteur Massénat.

Les maisons Gallet et Burguet sont coupées en deux, la rue Verlhac traversant la cour et détruisant la tour à vis. Le bâtiment nord, ou 201, se retrouve au nord de la rue et prend le numéro 70 sur le plan de 1821. Le bâtiment sud, ou 202, fortement amputé, se retrouve au coin de la rue dite des nobles, ou rue royale et de la rue Verlhac. Sa porte possédait un cartouche avec la date de 1826, date d'une probable reconstruction. Elle porte le numéro 72. Les maisons ventouse du nord, 199 et 200, deviennent les maisons 14 et 16 de la rue de la petite place et la maison du sud qui fut à Jean la Roche devient le numéro 74.

En 1821, la maison 70 est à Antoine Lalande et la maison 72, celle qui vient d'être rasée (on dit maintenant déconstruite) à Antoine Meyjonade.

Antoine Lalande qui succède au sieur Gallet est, comme lui, un marchand. Il appartient à la très nombreuse et prospère famille Lalande, grande acheteuse de biens, lors de la Révolution. Antoine Lalande doit être descendant d'Ursule Lemas et de son époux, Charles Lalande, beau frère de Jean Louis Gallet. Il a dû avoir la maison à titre successif.

Antoine Meyjonade appartient à une famille, non moins prospère, alliée aux Lavergne, aux Lidon et aux Maleden. Il a été lieutenant de maire en 1788, officier municipal en 1790. Son frère Élie a été directeur du Trésor à Besançon avant la Révolution, directeur des vivres pendant les guerres. Les Meyjonade ont-ils acheté la maison aux Burguet, ou bien ont-ils un lien familial avec eux ? C'est ce que nous ne savons pas.

Le cartouche de 1826, apposé au dessus de la porte, est le signe d'une reconstruction presque totale, par les Meyjonade, bien que Mr de Nussac

nous dise qu'elle avait, à l'intérieur, des éléments plus anciens. C'est alors, le numéro 40 de la rue des Frères, ou rue royale. En 1839, le percement de la rue Verlhac fait disparaître des bâtiments annexes et la tour à vis qui commandait les deux ailes. En 1844, le mariage de Marie Louise Meyjonade avec Alexandre Briat, avocat originaire de Saint Palavy du Lot, fait entrer cette maison devenue un bloc isolée dans les biens de la famille Briat, sans que l'on sache si elle l'a habitée ou louée.

En 1884, dans la fièvre de changement des noms de rues, qui a saisi les édiles de la IIIe République, la rue des Frères, trop cléricale, est rebaptisée rue Blaise Raynal, du nom d'un canonnier, blessé à Marengo . L'érudit Louis de Saint Germain a beau protester, disant que Blaise Raynal est né et mort rue de Puyblanc, cette rue a conservé son nom jusqu'à ce que la partie allant de la porte de Corrèze à la rue du dr Massénat, soit à son tour débaptisée, en 1927, et devienne rue Charles Teyssier. Du coup, cela entraîne un changement de numéros des maisons. La maison Meyjonade est tantôt au 6 de la rue du dr Massénat et tantôt au 2 de la rue Blaise Raynal. Vers 1900, et peut-être avant, elle est habitée par Mr Salinier, bois et charbons et autres locataires. En 1983, y vivait Edwige Salinier...

Puis cette maison, autour de laquelle croissaient les herbes folles et les arbustes, n'a pas résisté à la réoccupation du centre ville, par des résidences dites de caractère !

Coup d'oeil sur les livres et les revues

- **Mielvaque 2 Imposteur politique de la III^e république,**
par Hugues Barrière.



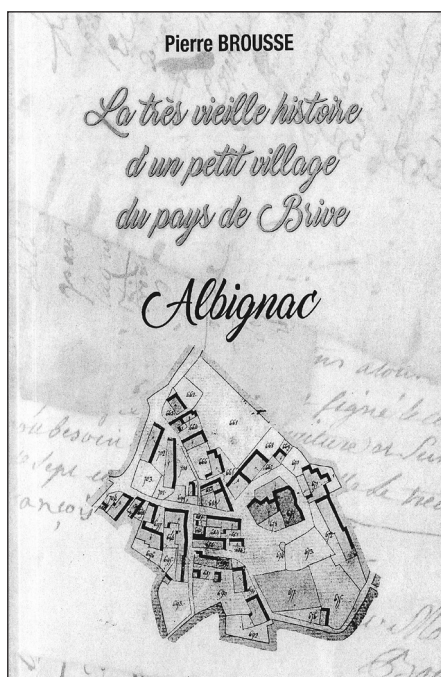
Peu de temps après avoir fait paraître le premier tome de la biographie de Michel Mielvaque, intitulée un imposteur romantique et consacrée à la jeunesse de son héros, Hugues Barrière fait paraître le deuxième tome décrivant sa carrière politique météoritique tant en Limousin qu'à Paris. On ne s'attendrait pas à ce qu'un amoureux de la musique rock et de Bruce Springsteen, s'intéresse à un phénomène politique corrézien des années 1889-1895 !

Mais après tout, la démesure, la provocation et le bruit, qui sont les caractéristiques de la musique d'hier et d'aujourd'hui, sont aussi celles de Michel Mielvaque. Le résultat est un livre de plus de

200 pages, bourré d'extraits de journaux et d'illustrations, mais aussi de références très sérieuses. Écrit sur un ton allègre, il se lit comme un roman et pourtant, c'est un ouvrage politique, beaucoup moins ennuyeux que la plupart des biographies de ce genre, souvent convenues et à la limite du politiquement correct ! C'est un très bon ouvrage d'initiation pour qui s'intéresse aux mœurs provinciales de la III^e république. Nos ancêtres, qui paraissent si sérieux, vêtus de noir, avec leurs barbes et leurs moustaches soigneusement taillées, pratiquaient le duel, les basses injures, l'incitation au suicide, la diffamation, à visage découvert. Toutes ces choses seraient impensables de nos jours, où l'on se contente de ricaner anonymement sur la toile et de diffuser d'anodines fake news, ou même de soi-disant épouvantables scandales, révélés par des lanceurs d'alerte, au péril de leur vie, qui n'auraient même pas fait sourire un habitué des journaux de chantage de la belle époque. La moindre petite phrase prouvant la dureté de cœur ou l'arrogance supposées de tel ou tel ministre est disséqué par de

sévères censeurs de la morale et de la bien pensance . On peut être grossier et méchant pourvu qu'on ait de la compassion et l'empathie, toutes choses ignorées par nos aïeux, qui savaient haïr sans mettre de guillemets. Michel Mielvaque est un exemple outré des mœurs électorales de son époque, mais outré seulement. Il convient de lire l'ouvrage d'Hugues Barrière pour s'étonner ou s'indigner, mais aussi pour relativiser !

- ***Albignac La très vieille histoire d'un petit village du pays de Brive***
par Pierre Brousse maire d'Albignac 1953-1989.



Pierre Brousse explique tout d'abord qu'il a été incité en 1970, par Léon Dautrement, alors président de la SSHAC, à collaborer à un supplément du dictionnaire des paroisses de l'abbé Poulbrière, dont il était en train de rééditer le tome III. Il s'agissait de résumer la vie de la commune au 19^e et au 20^e siècles, sur le modèle des monographies de curés, ou d'instituteurs qui fleurirent au début de la III^e république.

Histoire de la paroisse, ou histoire de la commune, la monographie devait répondre à un schéma rigoureux, axé sur une étude physique, puis humaine et enfin économique du lieu choisi . Alors que sous l'ancien régime, chaque paroisse, pour ne pas dire chaque

village, avait son originalité et ses coutumes, la Révolution et l'Empire ont introduit une grande uniformité dans la vie de nos aïeux. Et la conséquence est que tous les registres de délibérations municipales se ressemblent . Les écoles et les mairies sont bâties sur le même plan, les cartes postales nous montrent toutes l'église et parfois le castel du gentleman farmer local. On pourrait évoquer les luttes électorales, les croustillantes histoires de curés ou d'instituteurs, hors normes, mais le respect humain et la crainte de se faire moquer par les voisins, ou s'attirer des haines familiales arrêtent les plumes. Il y a encore au 21^e siècle, des études faites sur les ventes de biens nationaux à la Révolution, où l'on ne cite le nom des acheteurs que par leurs initiales ! Une étude un peu poussée des propriétés agricoles ne peut se faire que par le

biais de la statistique et non en citant les familles concernées.

L'abbé Poulbrière s'est trompé, qui pensait Albignac dans la vicomté de Turenne, parce qu'il l'avait confondu avec Alvignac du Lot . En revanche, les restes de ce qui fut une église magnifique doivent leur existence à l'abbaye de Cluse en Piémont . Le sort du bâtiment est scellé, lorsqu'il est donné aux cisterciennes de Coiroux , qui n'ont ni les moyens ni le goût de l'entretenir.

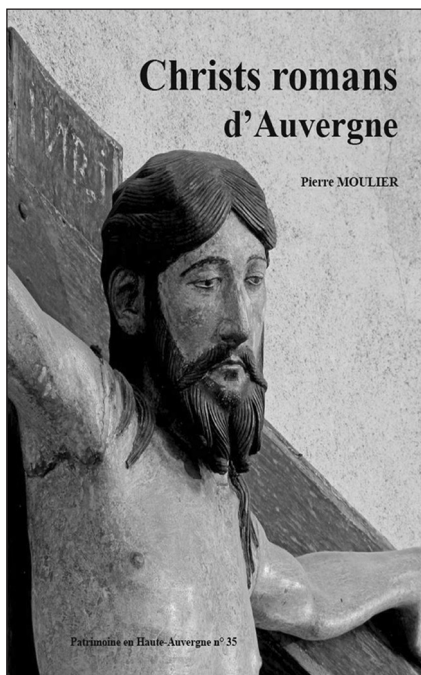
N'insistons pas sur l'allusion à un chemin de Saint Jacques de Compostelle, qui serait passé par Albignac. Dans les années 1970, commençait la vogue de ce pèlerinage et de ses soi-disant chemins, cités dans les fameux itinéraires d'Aimery Picaud, moine inconnu des pèlerins médiévaux illettrés , itinéraires exhumés et traduits entre les deux guerres. Le conseil de l'Europe, les transformant en itinéraires culturels européens va leur donner une vogue si inouïe, qu'il n'y a pas quelque bourgade, qui ne veuille figurer sur un itinéraire bis, ou sur sur une bretelle des fameux chemins ! Il est vrai qu'il peut y avoir des subventions à la clé .

Là où l'étude de Pierre Brousse revêt un très grand intérêt, c'est lorsqu'il étudie, à partir des registres de délibérations municipales, l'évolution et les problèmes de sa commune. On sent qu'il s'agit d'un maire et qu'il s'est trouvé lui même, entre 1953 et 1989, confronté à de mêmes problèmes. On se prend à regretter que si peu de maires aient répondu à l'appel de Mr Dautrement et que si peu d'instituteurs, qui étaient alors secrétaires de mairie, aient songé à en faire autant .

Ainsi, le livre de Pierre Brousse est-il précieux et sa lecture fort enrichissante, à l'heure où les communes disparaissent, remplacées par des communautés.

- ***Essais et recensions (2004-2018). Quinze ans de vie intellectuelle en Auvergne***

par Pierre Moulier, éditions Cantal Patrimoine



Pierre Moulier, professeur de philosophie, a fondé en 2004 l'association Cantal Patrimoine, dans le but de publier une revue, dont le n°35 est paru en 2018.

Cette excellente revue, très orientée sur le patrimoine religieux de la Haute Auvergne, grâce à Pascale Moulier, a fait paraître des numéros sur les églises romanes, sur leurs modillons, sur les trésors religieux et sur les christs romans. Mais elle s'est intéressée aussi au sculpteur Ribes, aux Cantaliens oubliés et méconnus et au patrimoine rural. Enfin, des numéros comme Saint Géraud d'Aurillac en France et en Espagne, ou Saint Marey aux sources du christianisme, resteront dans les mémoires.

Au terme, ou plutôt au tournant de cette aventure, Pierre Moulier s'interroge et du coup, nous interpelle sur « L'intérêt d'une société locale au XXI^e siècle ».

Qu'est-ce qu'une société savante ? Qui sont ses membres ? Quelles sont ses limites ? Quelles sont ses forces ? Quels dangers les guettent ?

Ces questions, nous nous les posons chaque jour et nous sommes heureux de constater que, souvent, l'analyse de Pierre Moulier rejoint la nôtre.

Une société savante est une association d'érudits ou d'amateurs, souvent fondée au XIX^e siècle, dans le but d'étudier l'histoire régionale et protéger le patrimoine, ou du moins, le faire connaître. Ces sociétés, indépendantes de l'université, qui au XIX^e siècle ne s'intéressait pas aux régions, ont publié des sommes érudites, dont on se sert encore. Pierre Moulier cite le dictionnaire du Cantal de J.B. de Ribier du Chatelet. Nous pourrions citer le dictionnaire des paroisses de J.B. Poulbrière, ou les familles nobles de Champeval.

Dès le début, les historiens professionnels, ou professeurs d'université, ont opposé leurs méthodes à celles des amateurs, comme un maître charpentier considère avec un certain dédain, le bricoleur du dimanche. Cette tendance

s'est accentuée, avec l'ouverture des universités sur des sujets « en Région » et non régionaux et les sociétés savantes paraissent ignorées, ou méprisées à ce jour.

Les limites de la recherche locale.

L'amateur ne sait pas utiliser les sciences auxiliaires de l'histoire, comme la paléographie, il ne cite pas ses sources. Il manque de perspective et aligne les faits, sans les comparer à d'autres. Quelle est notre problématique ? disait un universitaire à son étudiant.

Pierre Moulier cite les critiques d'Augustin Flèche, au sujet des histoires ecclésiastiques régionales, qui ont fleuri au XIX^e siècle, sous la plume des chanoines ou curés. Manque de discernement : les auteurs se focalisent sur des faits ou des personnages insignifiants, manque de coordination : chacun a travaillé de son côté, patriotisme local : on glorifie son église. Plus grave. Manque de compétence : on publie des cartulaires, sans analyse et sans notes critiques : le fait est que cela peut s'adresser à l'érudit Champeval, qui a publié dans nos bulletins les cartulaires de Tulle et d'Uzerche pratiquement sans notes et Montégut, celui de Vigeois, de la même façon, même le cartulaire de Beaulieu, édité par Deloche et pourvu d'une abondante préface n'échappe pas à cette critique : d'ailleurs son collègue Champeval s'est empressé, avec raison, de rectifier nombre de ses attributions topographiques.

Pierre Moulier relève, avec raison, un autre défaut des amateurs : celui de reproduire, sans critique, des informations anciennes souvent erronées et imiter les auteurs du XIX^e siècle.

Ces derniers, étant souvent des nobles, ou des prêtres, ont privilégié l'histoire de leurs familles ou des curés de paroisse, ignorant complètement la vie des paysans, ou celle des artisans. Sous prétexte d'étudier une paroisse, on parle de ses châteaux, de son église ou de quelque notable.

Pierre Moulier est plus sévère que moi : il pense que cela s'aggrave et que le numérique et la facilité de publication qu'il autorise va pousser un tas de jeunes retraités, à multiplier les ouvrages bien illustrés, mais ineptes sur leur petite patrie.

Il remarque une baisse générale du niveau intellectuel et le développement de la sous-littérature touristique et dépeint les armées de retraités qui envahissent les foires du livre, avec leur roman de terroir.

Je le trouve pessimiste : les retraités, dont il parle, sont souvent partis à la trace de leurs ancêtres et ont envahi les archives départementales, pour déchiffrer péniblement les registres paroissiaux : cela a eu pour conséquence bénéfique, la mise en ligne gratuite de ces registres. Ensuite, ils ont cherché à comprendre la vie qu'avait menée leurs ancêtres, et se sont attaqués aux

registres notariaux.

Au lieu de copier au crayon (comme nous le fîmes longtemps) ou de payer des photocopies hors de prix, ils se sont mis à photographier, ce qui les intéressait. On sent que les archivistes vont bientôt mettre en ligne, à leur tour, les dits registres.

Très conscients de leurs lacunes, ils se mettent alors à s'intéresser de plus près à l'histoire locale, ou nationale, en quoi ils sont aidés par les progrès de l'informatique et des sites comme Gallica. Seuls les universitaires résistent et gardent sous le manteau leurs thèses, leurs articles et leurs colloques.

Enfin les amoureux du patrimoine créent pour le défendre des associations locales, qui réussissent maintes fois à le préserver : ainsi les amis de Curemonte, ceux de Collonges, ceux de Noailhac par exemple.

Les forces de l'histoire locale.

Pierre Moulier reconnaît que la recherche bénévole a le mérite d'exhumer des faits peu connus et de dépouiller des archives, qui serviront ensuite aux historiens professionnels.

Ensuite, il lui attribue un rôle identitaire, les travaux d'histoire régionale permettant de consolider l'appartenance à une petite patrie, dimension sociale et politique, qui n'est pas prise en compte par les universitaires. Il reproche donc aux universitaires de refuser une histoire patriotique. J'avoue ne pas trop le suivre sur ce terrain : je ne vois pas en quoi étudier l'histoire des paysans de Cosnac au Moyen Age, renforcerait l'identité des actuels habitants de cette petite commune. C'est plutôt l'occasion de réfléchir sur le sort commun des paysans, au Moyen Age, et non un prétexte à se replier sur son identité.

Une autre force aux yeux de Pierre Moulier, est le côté touche à tout de l'amateur, qui n'est pas, comme l'universitaire, limité à une époque et à une spécialité. En somme, c'est sa liberté qui lui donne un avantage sur lui. Il n'est pas prisonnier de ce que notre professeur de philosophie, assez remonté, appelle « les dogmes universitaires ». Enfin il n'est pas inféodé à des institutions et à l'État pour ne pas le nommer, ni aux pouvoirs locaux.

Pierre Moulier pense aux architectes des monuments de France, des monuments historiques, aux archivistes, et même plus largement aux amis des archives et des musées, qui ont les mains liées et ne peuvent pas s'opposer à des projets de restauration, ou de défiguration du patrimoine.

Sur ce thème de l'indépendance des sociétés savantes, je suis plus réservée que lui. Il a fondé une association en 2004, qui, grâce à la qualité de ses travaux, a survécu et pourrait le faire sans subventions. Mais la plupart des sociétés savantes ont été fondées à une époque où l'État et les collectivités

locales étaient disposés à les aider. Elles ont créé des musées, comme la nôtre, le musée Rupin, devenu Labenche. Elles ont monté des bibliothèques et elles ont donné des conférences publiques : tout cela a un prix et les oblige à recourir à des subventions.

Nous ne sommes plus au temps d'Arcisse de Caumont, qui de sa Normandie natale, s'opposait aux visées centralisatrices de Mérimée et de Viollet-Le-Duc.

Pierre Moulier détaille ensuite les dangers qui guettent les sociétés savantes.

D'abord, être des clubs pour une élite sociale, ce que démontre leur goût pour les nécrologies, les discours creux, le carnet mondain des mariages et décorations.

Malicieusement, je pense, il attribue à ce côté élite, le fait que les universitaires ne les ont pas totalement délaissées ! Y trouvant une mise en valeur sociale.

Si notre société a beaucoup cultivé au XX^e siècle, ce côté club, et les rubriques « nos peines et nos joies », elle s'en est détachée, comme beaucoup d'autres, au XXI^e siècle : ce ne sont plus les médecins, les avocats, les notaires et les curés qui la font vivre, mais des abonnés beaucoup plus divers. Il faut dire que la concurrence est rude, que trois sociétés savantes existent en Corrèze et que Brive n'est pas une ville universitaire. Elle doit son essor au commerce, dont les membres n'ont pas les regards tournés vers l'histoire, mais plutôt vers le futur.

Notre auteur revient sur l'indépendance vis à vis des pouvoirs publics qui lui tient à cœur. Il craint une récupération sous trois formes principales : la soumission par la subvention ; le phagocytage par les acteurs culturels institutionnels ; la récupération par l'université. J'ai déjà répondu au premier danger. Subvention oui – mais pas trop. C'est pourquoi je crains en particulier qu'à cause de notre adhésion à la fédération des sociétés savantes du Centre de la France, nous ne soyons entraînés, lorsque notre tour sera venu d'organiser le colloque annuel à Brive, d'être obligés de demander des subventions importantes : je développe ce sujet dans mon compte-rendu du colloque de 2018 à Saint Léonard de Noblat.

Pierre Moulier s'attaque aux sociétés si largement subventionnées et si reliées aux pouvoirs publics, qu'elles n'ont rien d'indépendant. Il cite les Amis des musées, dans la plupart des villes et toutes celles qui incluent d'office les archivistes départementaux dans leur conseil d'administration. Les subventions pleuvent sur elles, à ses dires, ce que je crois bien exagéré en ces temps d'austérité !

Là où je partage son opinion, c'est sur le goût bien français pour la subvention : veut-on restaurer un four à pain communal ? On s'écrie en chœur qu'il faut monter une association et demander une subvention. De

même, une fête villageoise, ne peut se passer de l'accord du maire, du conseil général et du sous-préfet et de leur aide financière.

C'est vrai, mais il faut dire aussi que cet argent des subventions vient de la poche de contribuables parmi les plus imposés du monde. Que cet argent vienne à la culture, est-ce si mal que cela ?

Pierre Moulier cite enfin des organisations totalement inféodées à l'Université, comme le CTHS, créé en 1834, refondé en 2007, qui porte dans ses statuts de favoriser les activités des sociétés savantes et de coordonner les recherches régionales.

Ses colloques et ses publications ne se distinguent pas des activités universitaires, qui ont leurs propres circuits et publications fermées aux non professionnels.

Ainsi, dans la mesure où une société savante reste indépendante, maintient le contact avec le public et publie des articles de qualité, il lui souhaite bon vent, afin que les citoyens ne soient pas que « les visiteurs hébétés d'un parc d'attraction aux mains de gentils animateurs payés par les pouvoirs publics ».

Nous souhaitons la même chose et invitons nos membres à emprunter le livre de Pierre Moulier qui rassemble ses articles de critique, toujours constructive, sur l'histoire du Cantal, à travers les publications parues depuis 2004.

L'assemblée générale 2018

La société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze a tenu sa 140^{ème} assemblée générale le samedi 8 décembre 2018 dans la salle de conférences du musée Labenche de Brive.

Après avoir adressé nos remerciements au Conseil Général et à la Ville de Brive pour leur soutien financier et pour notre bibliothèque, nous remercions également M. Pradel, directeur des archives municipales et tout son personnel qui nous accueillent dans leurs locaux, les derniers mardis du mois pour nos conférences et Mme Michelin, responsable du musée pour aujourd'hui.

La présidente, Marguerite Guély, présente le rapport moral en rappelant les nombreuses activités de l'année 2018 :

- édition du bulletin annuel tome 139 : de 320 pages composé de nombreux articles sur l'archéologie et l'histoire de l'art, l'histoire ancienne et médiévale, l'histoire moderne, l'histoire contemporaine et différentes communications sur la vie de notre société.
- les conférences des derniers mardis du mois :
 - le 30/01/2018 Marguerite Guély évoquait la grande migration des reliques en Bas Limousin le 27/02/2018 Dominique Lestani évoquait Cosnac à la Belle Epoque de 1906 à 1911
 - le 27/03/2018 Marguerite Guély évoquait les quartiers à l'est de Brive
 - le 24/04/2018 Gilles Tabard évoquait l'histoire du village d'Albignac
 - le 29/05/2018 Hugues Barrière évoquait Michel Mielvaque, imposteur de la III^{ème} république à l'occasion de la parution du tome 2
 - le 26/06/2018 Gilles Fau évoquait l'ivresse et l'ivrognerie de la préhistoire à nos jours
 - le 25/09/2018 Marie France Houdard évoquait le pouvoir des saints, les fontaines miraculeuses en Limousin
 - le 30/10/2018 Jean Michel Valade évoquait l'histoire d'une loge maçonnique briviste La Fraternité
 - le 27/11/2018 Marguerite Guély évoquait Larche et ses deux châteaux du XI^{ème} au XIX^{ème} siècles.
- Le fonctionnement de la bibliothèque ouverte tous les mercredis de 14h à 18h
- Nos conseils d'administration se sont tenus régulièrement : le 24/01/2018, le 13/06/2018,

le 14/11/2018.

- Le renouvellement de notre site internet reprenant par ailleurs les nombreux articles et documents existants dans un environnement modernisé et plus accessible www.ssha-correze.org.
- La participation au congrès des sociétés savantes du Centre de la France, à Saint Léonard de Noblat, sur le thème des chemins de Saint Jacques de Compostelle.
- La participation à des conférences lors des Journées du Patrimoine en Corrèze.
- Les projets pour 2019 :
 - édition de notre bulletin annuel tome 140
 - les conférences des derniers mardis du mois aux archives municipales
 - le fonctionnement de notre bibliothèque tous les mercredis de 14h à 18h
 - la poursuite de l'actualisation des données de notre site internet
 - la participation au congrès des sociétés savantes du Centre de la France, dans l'Indre, sur le thème des émeutes et rébellions
 - la participation aux Journées du Patrimoine en Corrèze.

Rapport financier : (voir tableau ci-après) comme suite aux frais de renouvellement et mise à jour de notre site internet, notre budget dépenses est supérieur à nos recettes pour un montant de 756 euros. Nous déplorons toujours un grand nombre de cotisations impayées (une centaine) malgré les rappels.

Le rapport moral est approuvé par l'assemblée, le rapport financier est approuvé par l'assemblée.

Nous avons ensuite écouté l'intervention d'Anne Marbot, présidente de l'AQAF (Aquitaine Québec Amérique du nord francophone) qui a évoqué Bordeaux, la Nouvelle Orléans, quelles pistes pour la Corrèze ?

Situation financière de la société au 31/12/2018:

BILAN FINANCIER 2018		BILAN PREVISIONNEL 2019	
<u>RECETTES 2018</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES 2019</u>	
Fonds propres début exercice	37700	Fonds propres début exercice	37 509
Cotisations, dons, ventes livres	9 741		8000
Subventions :	1 100		1600
(ville 600 + conseil général 500)		(ville 600 + conseil général 1000)	
Produits financiers	159		159
TOTAL recettes exercice	11 000		9759
<u>DEPENSES 2018</u>		<u>DEPENSES PREVISIONNELLES 2019</u>	
Site internet	2 052		500
Entretien, EDF, divers	250		250
Assurances	245		250
Impression bulletin	7 526		7500
Frais envoi bulletin / frais postaux	1 118		1200
Section archéologie			
TOTAL dépenses exercice	11 191		9700
Excédents (ou insuffisances)	- 191		59
Fonds propres fin exercice	37 509		37568

Les derniers mardis du mois

Nous avons, régulièrement, et sauf en juillet et en août, comme de coutume, réuni nos adhérents et leurs amis, dans nos séances des derniers mardis du mois.

Le 30 janvier, furent évoquées les reliques apportées dans le Bas Limousin, zone refuge, lors des invasions normandes. Il s'agissait pour Marguerite Guély de commenter la chronique du 13^e siècle, dite Tote l'Istoire, œuvre d'un chanoine de Bordeaux d'origine saintongeaise, qui s'est livré à une énumération impressionnante de tous les trésors d'église, cachés, ou transportés, de l'Aquitaine. Cette étude fait l'objet d'une intervention au congrès des sociétés savantes du Centre, qui se tient en mai 2018 à Saint Léonard de Noblat, sur le thème des pèlerinages.

Le 27 février, Dominique Lestani nous a, avec chaleur et compétence, parlé de Cosnac, au 19^e siècle. Son intervention paraît dans le présent bulletin.

Le 27 mars, il était prévu que Gilles Fau nous parle de l'ivrognerie à travers les âges, mais il a eu un empêchement ; du coup, au pied levé, M. Guély nous a parlé des quartiers Est de Brive, jouxtant Malemort et Cosnac, d'après une causerie faite dans le quartier rénové des Chapélies.

Le 24 avril, Gilles Tabard nous a présenté la réédition du livre sur la commune d'Albignac, écrite par son maire Mr Brousse, naguère. C'est une monographie sérieuse, étayée sur des références prises aux registres de délibérations municipales, qui méritait tout à fait ce retour à la lumière. Elle est commentée dans la revue des livres.

Le 29 mai, Hugues Barrière, qui s'est pris d'une étrange amitié pour le personnage hors du commun, mais peu recommandable, qu'était Michel Mielvaque, nous décrit sa carrière politique, brève, mais émaillée d'incidents, qui jettent un triste jour sur les mœurs de la 3^e république. Mais il nous raconte les turpitudes de son personnage, avec un tel entrain, qu'on excuserait presque ce dernier d'avoir bouleversé, quelques années durant, le marécage électoral de l'arrondissement de Brive. Le deuxième tome de son livre, commenté dans la revue des livres, est le plus amusant des ouvrages paru sur nos ancêtres de 1890, cette fameuse belle Époque !

Gilles Fau a étudié, fort sérieusement, l'histoire de l'Ivrognerie à travers les âges et nous en relate les principales caractéristiques par une très chaude journée, le 26 juin.

Tandis que Marie France Houdart, le 25 septembre, s'est intéressée à l'étude de Gaston Vuillier sur les fontaines guérisseuses et sur les étranges

rites, qui accompagnaient, ou accompagnent encore peut-être, les patients. Elle en a tiré un livre dont nous rendrons compte.

Le 30 octobre, Jean Michel Valade, en guise de cadeau, d'un adieu que nous espérons provisoire, détaille les caractéristiques de la franc maçonnerie à Brive, au 19^e siècle.

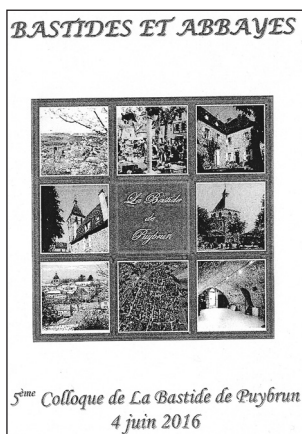
À la suite d'une causerie faite à la demande des Amis du patrimoine de Larche, Marguerite Guély le 27 novembre, parcourt les siècles, à la recherche des deux châteaux de Larche, la tour maîtresse des Turenne, disparue, sur le rocher et le mystérieux château français des bords de la Couze, qui fut habité par les Noailles : François, évêque de Dax et ambassadeur, y avait retiré les bijoux, les meubles et les tapis d'orient, qu'il avait ramenés de Constantinople.

Lors de notre assemblée générale, Anne Marbot, de Belgique, mais épouse d'un Limousin de Tudeils, rencontré en Louisiane (car le monde est petit !), s'occupe actuellement des relations publiques des vignobles bordelais. Sa grande connaissance de la Nouvelle Orléans, fondée il y a 300 ans par des français, qui y firent souche, lui permet de tisser des liens renouvelés entre la métropole de la Nouvelle Aquitaine, le Limousin, qui en fait derechef partie et les Louisianais d'origine française. Elle nous a raconté tout cela avec une passion communicative. On rêverait de visiter avec elle la Nouvelle Orléans, les belles plantations et les bayous où se réfugièrent les acadiens du grand dérangement !

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS AMIES

5^{ÈME} COLLOQUE DE LA BASTIDE DE PUYBRUN

À la mémoire de Jean Pierre Laussac



Nos amis de la Bastide de Puybrun (Lot) ont perdu Jean Pierre Laussac, dont le nom restera attaché aux cinq colloques qu'il avait organisé, entre 2004 et 2016, sur le thème des Bastides et Abbayes. Ce fut pour les amateurs de l'histoire de la vallée de la Dordogne un plaisir renouvelé de participer à ces rencontres, au cours desquelles, dans une ambiance bon enfant mais studieuse, des spécialistes des bastides et des abbayes, venus parfois de fort loin, grâce à l'énergie de leur organisateur, nous faisaient part de leurs travaux.

À la fédération des bastides du Lot, pour lequel il avait de grands projets, il va également beaucoup manquer.

Dans notre bulletin, il avait publié des articles sur la bastide de Puybrun et, plus récemment, en 2010, dans le bulletin 132, avec Françoise Mas, Roger Martinez et Jean Pierre Girault, une étude sur le Moulin Rouquette, à Bétaille.

Grâce à de nouvelles sources, il allait le compléter, lorsqu'il en a été empêché par la maladie. Dans le premier article, l'histoire de ce moulin commençait en 1507, au temps des riches marchands de Beaulieu, les Roquet, devenus seigneurs d'Estresses à Astaillac. Puis sa vente, un siècle plus tard, à Jean Lagrange, avocat à Puybrun et enfin, en 1740, après la vente de la vicomté, des procès opposant les Lagrange à l'acquéreur de la châtelainie de Bétaille et aussi aux meuniers de Carennac.

Nous publions un résumé qu'il nous avait confié.

Précisions nouvelles sur le moulin Rouquette.

D'abord, l'auteur rectifie l'attribution de ce moulin à la mense archipresbytérale. Il fait partie de la châtelainie de Bétaille et c'est un moulin bannier. Toutes les précisions nouvelles sont apportées par un

procès de 1762 et par les pièces qui lui sont annexées, issu d'archives privées. En voici l'essentiel

L'arrentement de 1499. L'an du seigneur 1499, le 28 septembre, noble homme Antoine de Loubrairie, seigneur de Laval, procureur de noble et puissant Antoine de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, et seigneur des châtelainies de Bétaille et de Gagnac, arpenté en emphytéose perpétuelle à Jean et Pierre Roquet, frères, marchands de Beaulieu, le moulin à blé situé sur le fleuve Dordogne, dans la juridiction de Bétaille, vulgairement appelé de la Frugeria et sur le rach dit de Maurisi, avec ses entrées, sorties, levades, payssieres, depuis le Gurgite sive Gour appelé de Salgues, à côté du moulin, à un jet d'arbalète et descendant jusqu'au Passum sive Pas vulgairement appelé Lo Pas del Sirieys, à droite de l'ayrial de Borme. La rente est de quatre setiers de froment et quatre setiers de seigle. Il leur arrenate également l'île, située près du moulin, constituée depuis peu, confrontant le ruisseau de Palso, là où il entre dans la Dordogne, les terres des Parry de Vayrac, la planisa de Revelle et la Bornhe à nouveau faite.

Le nouvel arrentement par le seigneur de Castelnau en 1509. Depuis 1499, le seigneur vicomte a cédé en dot à sa sœur Françoise, mariée au fils aîné du seigneur de Castelnau, noble et puissant Jacques, seigneur de Jaloignes, les châtelainies de Bétaille et de Gagnac. Le 10 janvier 1509, au château neuf de Bretenoux, dans la chambre de Baudimanhe, vulgairement appelé de Tristan, prudent homme Jean Roquet, marchand, pour son frère Pierre expose humblement au seigneur de Castelnau qu'il a arrenté le moulin et demande à être investi. L'arrentement semble se faire à un taux plus élevé : six setiers de froment, quatre de seigle et deux d'avoine et, en plus, un quart du poisson pris dans les filets sur l'étendue des eaux du moulin et un sixième de ceux de la payssiere, comme saumon, lausa, sive cobar, lamproye, cabot, assegia, Barbet et loche. Les frères Roquet doivent rebâtir le moulin, qui est banal, puisque les habitants de Bétaille doivent venir y moudre. Les témoins sont M^o Ramond de Comers, recteur de Sarrazac et François Fabre, licencié en droit et lieutenant de la sénéchaussée de Martel. Le notaire royal est François de Malodumo ou Maubuisson.

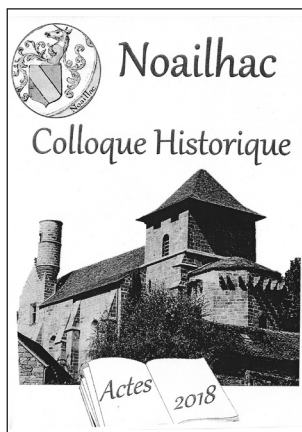
Un troisième acte, daté de 1521, est un procès qui oppose les Roquet et le sieur Richard, possesseur du Pré appelé le Ras de Maurizis, aux frères Jean et Ramond Malet, religieux de Carennac. François de Châtillon, doyen de Carennac, a baillé à ces derniers, le lieu appelé Maurizis, confrontant le chemin de Carennac à Mézels, l'île ou bourgnou des héritiers de Jean Delpeuch et le pré d'Etienne Chambon. Les frères Malet promettent d'y faire bâtir un moulin à blé et un moulin à drap d'ici deux ans et de l'entretenir. Le doyen se réserve la moitié des profits. De leur côté, les frères Roquet et le sieur Richard exposent que cette construction si près de

leur moulin et de son pré de Maurizis va leur porter préjudice. Le vicomte est selon eux, possesseur des deux bords de la rivière et n'a pas donné l'autorisation de construire ces moulins. La chaussée qu'ils sont en train d'édifier empêche l'eau de s'écouler et engorge le moulin des Roquet. Quant au pré de Maurizis, il appartient au sieur Richard et les frères Malet n'ont pas le droit d'y appuyer leurs moulins. Les frères Malet rétorquent que le doyen est seigneur des eaux de la Dordogne, dans l'étendue de sa juridiction et que la construction de leurs moulins ne porte pas préjudice au pré et ne fait que priver les Roquet de chalands (!). Une transaction s'ensuit par laquelle les frères Malet délaissent un quart de leurs profits et charges aux possesseurs du moulin Rouquet, transaction arbitrée par Jean Cournier, prieur de Fons et Raymond de Gontaud, seigneur de Cabreret.

Une dernière précision concerne un procès beaucoup plus tardif, de 1762 à 1769, sur le droit de pêche. Il met aux prises le récent acheteur de la châtellenie de Bétaille, Jean Joseph Dambert, marquis de la Tourette, ancien officier des Gardes françaises, chevalier de Saint Louis et le possesseur du moulin, Jean Baptiste de la Grange, sieur de la Gardelle et de Figeac, menus fiefs de Puybrun. Selon le marquis, le sieur La Grange a reconnu tenir le moulin en 1762, pour douze setiers de blé, moitié froment et moitié seigle mais sans droit de pêche. Or, il a fait plusieurs pas de pêche à la digue de son moulin. Il l'assigne au tribunal des eaux et forêts, la pêche étant un attribut de la haute justice. Jean Baptiste de la Grange y produit l'acte de 1499 qui n'évoque pas la pêche mais pas celui de 1509 qui en parle bien mais moyennant une augmentation de la rente et l'obligation de moudre pour le seigneur de Bétaille, lorsqu'il est présent. Les adversaires se livrent à des allusions personnelles. Le sieur de la Grange se plaint d'être humilié et traité de vassal par ce particulier, nouveau venu et sans titres. Quel ton et quelle hauteur de sa part ! Alors que, lui, n'a jamais eu de praticien dans ses ancêtres, qu'il paie la capitation roturière par économie (?) et que le fief de la Gardelle existait un siècle avant celui de la Tourette. Le marquis de la Tourette donnait des verges pour se faire battre. Les Dambert de Curemonte, marchands au XVI^e siècle, hommes de loi au XVII^e s'étaient fabriqués une généalogie fabuleuse, remontant à un mythique Guiot d'Ambert de 1325, dont les anglais auraient brûlé le château et les vicomtes de Turenne usurpé les terres de Curemonte et de Bétaille ! La vieille noblesse, celle des Corn de Queyssac, ou des Gontaud de Bilhac n'ont fait qu'en rire jusqu'à la vente de la vicomté au roi et le rachat par morceaux de ses châtellenies. Tant qu'il s'est agi des Noailles ou des Robert de Ligneirac, cela pouvait se concevoir. Mais rendre hommage à genoux et tête nue à des bourgeois plus ou moins anoblis comme les Lavialle à Beaulieu ou les Dambert à Bétaille, quelle humiliation ! L'amusant de ce procès est que la noblesse des Lagrang est presque aussi récente que celle des Dambert malgré leur tentative de se raccrocher aux Lagrange de Gourdon ou de la Carrette, eux

même marchands au XV^e siècle. Les Lagrange de Puybrun furent parmi les premiers habitants de la bastide et ne il faudrait pas remonter très loin pour trouver le praticien, dont ils reprochent l'existence dans la famille de leur adversaire. Mais Jean Baptiste de la Grange ne s'en tient pas là et disserte sur la chambre de Tristan au château de Castelnau. Pour lui c'est une sorte de cul de basse fosse, où les vicomtes de Turenne et les barons de Castelnau, tirans avides, enfermaient les tenanciers, avec l'aide de sergents et de notaires, pour leur extorquer des augmentations de rentes. Ainsi, Jean Roquet apeuré, aurait en 1509, accepté de payer une rente exorbitante ! Le marquis de la Tourette n'y croit pas : les Roquet étaient de riches marchands, fournisseurs et banquiers de la noblesse, difficiles à intimider. Mais le thème de la noblesse tyrannique est à l'honneur en attendant les allusions plus tardives aux grenouilles dans les fossés et au fameux droit de cuissage. De son côté et de manière plus révélatrice, le marquis se plaint qu'on a enlevé les titres de la châtellenie au trésor de Turenne et que les notaires font des difficultés pour lui faire parvenir des actes. Il a quand même réussi à se procurer les reconnaissances du moulin par les Roquet en 1531 et 1569, puis la vente aux Lagrange en 1614-1615 et leurs reconnaissances de 1645, 1685 et finalement, 1762. Il apporte des compléments à l'acte de 1499 : le moulin a été acquis par les Roquet de Jean Vailhes. Mais le vicomte a exercé son droit de retrait féodal et arrenté le moulin aux Roquet. Il confronte le chemin Martel Puybrun, la terre de noble Bertrand de Saint Michel, la terre de Jean Mazeria de Bétaille et le pré de Jean Vegenne de l'autre côté de la Dordogne. Les Roquet peuvent faire des arlaux, arches, piscium, tesuras pour attraper les poissons. Ils peuvent tenir une nave sive nau pour le service du moulin de leurs hommes et bêtes, blé et meules mais pas pour d'autres personnes. En somme, le marquis reconnaît le droit de pêche des meuniers du moulin Rouquet, mais réclame les arrérages, ou rentes non perçues. Le tribunal des eaux et forêts lui donne raison.

NOAILHAC MÉMOIRE ET PATRIMOINE



L'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, née en 2014 de la volonté de Christian Lassalle et de son équipe, a eu pour parrain Jean Pierre Laussac, dont nous venons d'évoquer la mémoire. Le but de cette jeune association a été de mettre en valeur le patrimoine et d'abord de contribuer à la restauration de l'église de Noailhac. Après un premier colloque en 2014, l'association a atteint son but et c'est dans l'église fraîchement rénovée qu'elle a tenu son deuxième colloque, en 2018. On ne peut être qu'admiratif devant cette réussite si rapide. Noailhac a reçu le prix national des Rubans du Patrimoine pour les communes de moins de 3500 habitants (elle a 380 habitants !). Ce prix récompense une restauration jugée exemplaire sur le plan technique mais aussi sur la motivation des habitants. Alors, bravo aux Noailhacois et à leur maire et son équipe !

Le colloque avait pour thème l'église Saint Pierre.

Le premier colloque avait eu pour thème la paroisse, depuis son beau souterrain d'Ornac, décrit par J.L. Couchard et R. Jaladi, la charte des libertés de 1268, évoquée par P. Flandin Bléty, à propos du terrier de la paroisse en 1517, terrier qui a permis une localisation précise des quartiers et des habitants du 16^e siècle, O. Geneste a rappelé l'œuvre des Tournié de Gourdon, dont le retable de Noailhac est leur œuvre et qui sera restauré. D. Mezan nous a fait visiter l'église et M. Guély a parlé de Gaspard de Certain, seigneur de la Coste, dont la SSHAC édite les mémoires.

Le second colloque, le 2 juin 2018, a eu donc eu l'église ou les manifestations religieuses pour thème. M. Guély a ouvert la journée en évoquant la religiosité des Noailles qui furent les seigneurs haut justiciers de Noailhac en 1690. E. Proust a décrit le décor sculpté de cette église et spécialement les chapiteaux romans, dont elle est la spécialiste incontestée pour le bas limousin. B. Simon d'Astorg et M.R. Barandiaran nous ont entraîné sur les pas de Pierre Astorg chevalier de Noailhac en 1268 tandis qu'O. Geneste parle de l'usage de la couleur dans l'art des retables et C. Lassalle de la restauration, à peine achevée de l'église et des découvertes qu'elle a permis de faire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE LABENCHE D'ART ET D'HISTOIRE DE BRIVE

Mr Décalogne, le nouveau président, ayant aimablement accepté la proposition de notre société de faire des conférences ayant pour thèmes des objets appartenant au musée, nous leur avons proposé, le 6 mai, d'évoquer le pèlerin de Compostelle trouvé inhumé avec des médailles de Rome, des enseignes et des coquilles sur son chapeau, dans les fouilles de la première église de Saint Senin, détruite à la Révolution. Daté de la deuxième moitié du 17^e siècle, ce personnage suscite des interrogations. Était-ce un pèlerin de passage mort lors de son passage à Brive ? Mais dans ce cas, pourquoi l'inhumer dans l'église de Saint Sernin, réservée aux villages de la plaine ouest de Brive et ne regroupant qu'un dixième des paroissiens ? Pourquoi aurait-il transporté tous ces souvenirs pieux provenant très probablement de voyage différents ? Et enfin pourquoi lui aurait-on attribué une place d'honneur dans la nef si près du chœur ?

Nous pencherions donc pour un habitant de Brive, possesseur d'un domaine dans un des villages de l'ouest de Brive ou même d'un recteur ou un vicaire de Saint Sernin particulièrement attaché à l'église romaine . C'est dans le même esprit que, toujours au musée, à l'occasion de journée du patrimoine, fut évoqué, le dimanche 16 septembre, l'épithaphe du bourgeois Maschat trouvée lors des travaux effectués à la collégiale dans les années 1878 et qui fit couler tant d'encre dans nos premiers bulletins, à cause de du terme d'en biraus appliqué à ce bourgeois de Brive et de Turenne : s'agissait-il d'un costume particulier, désignant une fonction ou bien en signifiait monsieur et Biraus était-il son prénom. Tous les érudits de l'époque, depuis Robert de Lasteyrie jusqu'à l'abbé Poulbrière apportèrent leur pierre à un édifice fragile qui est toujours en construction ! Cette même année, les Amis du musée se sont chargés du transport d'un objet non moins mystérieux donné par une descendante des Sahuguet d'Amarzit apparentés au cardinal Dubois. Il s'agit d'un globe de verre contenant à l'intérieur de petits personnages représentant sans doute les assistants au sacre de Dubois, archevêque de Cambrai. Objet insolite, mais tout à fait à sa place dans le musée d'une ville, qui accueille cette promotion, avec de grandes démonstrations d'allégresse.

LE 74^{ÈME} CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU CENTRE DE LA FRANCE

Thème : Pèlerinages, échanges, cultures.

Organisé par la société Connaissance et Sauvegarde de Saint Léonard de Noblat avec le soutien de la société archéologique et historique du Limousin, du 25 au 27 mai 2018 à Saint Léonard de Noblat.

Lorsque nous avons pris connaissance du thème du congrès à savoir les pèlerinages, nous avons compris qu'il s'agissait de glorifier la patrie de Saint Léonard de Noblat, ses pèlerins et, accessoirement, les chemins de Saint Jacques de Compostelle, source intéressante de subventions européennes. Pourquoi pas ? Ce thème religieux est issu tout droit de la recherche universitaire médiévale, qui ne sort des églises que pour entrer dans les châteaux, ne faisant allusion au menu peuple que par le biais des lépreux, comme si les routes n'étaient parcourues que par des hordes de misérables.

La raison peut en paraître simple : seuls les moines, ou d'une manière générale, les clercs, se sont exprimés et on a tendance à croire que seule l'archéologie est en mesure de tenir tête à cette focalisation sur les églises, les monastères et les châteaux, mais comme elle est tributaire de subventions à visée touristique, on la convie bien rarement à fouiller un village médiéval abandonné.

Cet intérêt grandissant pour les aspects religieux de la société française, gagne petit à petit les autres époques historiques : Cahors fête avec démesure le prélat Alain de Solminhac, précurseur des protestants, à Tulle c'est l'érudit Baluze, infatigable annotateur de généalogies de saints ou d'aristocrates .

Cette réserve faite, il faut reconnaître que l'association « Connaissance et Sauvegarde de Saint Léonard » et sa dynamique présidente, Martine Tandeau de Marsac, nous ont reçu royalement et ont parfaitement organisé les diverses interventions de la journée du samedi et l'excursion au monastère de l'Artigue restauré, le dimanche matin.

Depuis 1980, cette association fait des expositions, des recherches et publications qui, toutes, tendent à faire connaître le patrimoine de Saint Léonard. On conçoit que monsieur le maire la déclare incontournable ! et rappelle que sa collégiale est inscrite au patrimoine mondiale de l'Unesco. Pourquoi me direz-vous ? Parce qu'elle est sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle en France, et, à ce titre, bénéficie d'une manne européenne à visée touristico-religieuse, non négligeable.

Ceci explique que personne n'ait fait allusion à la thèse soutenue en 1996, à Paris I, par Denise Péricard-Méa, sur Compostelle et les cultes de Saint Jacques au Moyen Age, dans laquelle elle démontrait que les chemins de Saint Jacques sont un mythe des années Trente, orchestré par René de la Coste et par la connaissance tardive du fameux guide des chemins d'Aimery Picaud, inconnu des pèlerins médiévaux, exhumé en 1882 et traduit en 1938. Ce guide est la bible touristique de nos jours, avec ses itinéraires principaux, auxquels chacun peut ajouter des itinéraires bis, partant, on ne sait pourquoi d'Orléans, Vézelay, le Puy et Arles, c'est-à-dire des limites de la grande Aquitaine.

Resté jusqu'aux années 80, un livre pour spécialistes, le guide des chemins de St Jacques va devenir un best-seller, lorsque le Conseil de l'Europe en 1984, cherchant à créer une identité communautaire, fait de ces chemins « le premier itinéraire culturel européen », comme si, avant les pèlerins, d'autres européens, marchands, soldats, et migrants, ne les avaient pas empruntés.

La manne européenne va toucher toutes les bourgades qui ont l'heur de se trouver sur ces chemins. Elles reçoivent un label et la promesse d'un flot touristico-pèlerinant à espérer.

La fédération du centre compte parmi les labellisés : Bourges, la Charité sur Loire, Neuvy Saint Sépulcre, le Puy en Velay, Notre Dame du Port de Clermont Ferrand et, bien sûr, Saint Léonard.

Le président de l'ACIR Compostelle explique que « tous ces monuments de pierre révèlent le besoin intemporel de prendre la route, le besoin de quête. Ils servent le besoin (encore!) de tous temps et de toutes les cultures, de recherche d'un sens à la vie. »

A croire que la cathédrale de Bourges, ou celle du Puy en Velay ont été bâties pour des pèlerins, comme Vulcania, pour les adorateurs des volcans et le zoo de la Palmyre, pour les sectateurs de la nature !

D'où la question, que se pose gravement notre ami Jean Michel Desbordes : les chemins de Saint Jacques ont-ils été créés ex nihilo pour le besoin du pèlerinage, ou bien s'agit-il de remplois de chemins antérieurs ? Heureusement, constate-t-il, qu'en Limousin, la plupart des soi-disants chemins de pèlerins sont antérieurs à la période gallo-romaine et suivent tout bonnement les lignes de crête. Si cela se confirme, pourquoi Brive n'a-t-elle pas postulé pour être, grâce à l'immémoriale route Paris Toulouse, qui y passait sur son pont, une étape sur le chemin de Compostelle ? Pourquoi pas Donzenac et Nazareth Jugeals, sur la même route ?

Tandis que Tulle et même Collonges prétendaient, elles, être sur des itinéraires bis ?

C'est ainsi que Joëlle Daniel nous explique que, placée sur la branche septentrionale de la route de Vézelay, la primatiale Saint Etienne de Bourges mérite sa double inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ceci à cause de son déambulatoire, caractéristique des églises de pèlerinage. Mais quels pèlerins ? Si ceux qui se rendaient à St Jacques, avaient passé leur temps à déambuler dans toutes les églises possédant des reliques sur leur trajet, ils ne seraient pas encore arrivés, surtout s'ils s'étaient permis des détours vers Rocamadour, ou autre localité non située sur le chemin principal.

Le colonel Alain Martin-Saint Léon « fortement investi dans la valorisation des chemins de St Jacques en Bourbonnais » n'y va pas par quatre chemins, peut-on dire. Pour lui, les chemins de pèlerinage, c'étaient les chemins de la civilisation. Les pèlerins n'en étaient pas à un détour près. Ce sont eux, qui, d'après lui, ont diffusé les portails polylobés de type mozarabe, qu'on rencontre en Bourbonnais (et ailleurs).

Christian Gensbeitel, maître de conférences à Bordeaux, nous parle de Saint Eutrope de Saintes, participant du « Bien 868 de l'Unesco, chemin de St Jacques » c'est grâce à ce label, qu'il fait l'objet d'un programme collectif de recherche, sous la tutelle de la DRAC, bref qu'il est restauré .

L'étude fort intéressante qu'il lui consacre ne fait d'ailleurs aucune allusion aux pèlerins.

Gérard Guillaume de l'Académie du Centre, avoue ingénument, à propos de Neuvy Saint Sépulcre, que si le lien avec Jérusalem ne faisait aucun doute pour les habitants et leur cantique « Neuvy Jérusalem de France », le conseil municipal leur a appris qu'ils étaient sur le chemin de St Jacques, itinéraire de Vézelay .

Leur prise de conscience s'est développée au point que les deux références sont maintenant admises : Jérusalem et Compostelle. Nul doute que cette prise de conscience ait été facilitée par la perspective de juteuses subventions. Monsieur Guillaume s'efforce donc de prouver que, lorsque Jérusalem est devenue inaccessible, ce lieu de pèlerinage a été remplacé par Compostelle. Il va même jusqu'à penser que les pèlerins étaient suffisamment nombreux, jusqu'à assurer au XIII^e siècle, l'entretien d'une dizaine de chanoines. Mais, prudemment, il avoue que les archives locales ayant brûlé en 1524, il ne peut pas affirmer l'importance de ces pèlerins.

Pascal Texier évolue sur un terrain plus solide, en nous entretenant des pèlerinages imposés ou pénitentiels. C'est le seul à citer Denise Péricard-Méa et à émettre des doutes sur les foules de pèlerins. Son article, très documenté, rappelle que des Pays Bas ou de l'Europe centrale, venaient, vers Saint Léonard, Rocamadour et Saint Jacques et vers 521 autres églises, des pèlerins condamnés pour des délits mineurs. Ceux qui avaient été condamnés pour malversations pouvaient faire du commerce au cours

de leur retour, ce qui suppose de passer par des villes marchandes.

Luc Ferran nous entretient des chanoines réguliers d'Aureil, près de Saint Léonard. Il pense que l'évêque de Limoges en a fait un enjeu dans sa stratégie de contrôle des voies allant à Saint Jacques, contre l'attractivité de l'abbaye de Saint Martial.

Gaucher d'Aureil (v.1060-1140), le fondateur, aurait été manipulé par l'évêque et transformé, après sa mort, en saint, dès 1194. D'où, un programme architectural monumental, destiné à attirer les foules et à créer une halte, entre Saint Léonard et Solignac. D'où, une réserve de prêtres bien formés (les chanoines) permettant à l'évêque d'appliquer la réforme grégorienne aux paroisses du voisinage.

Cette intervention rafraîchissante a le mérite de doter l'évêque de Limoges de vues intelligentes et à longue portée et les chanoines d'Aureil, de qualités ecclésiastiques exceptionnelles.

Je ne dirai rien de la communication extrêmement documentée de Marco Léo Impériale, sur deux enseignes de pèlerins de Saint Léonard trouvées dans une sépulture à Hiérapolis de Frigier en Anatolie, non parce qu'elle est en italien et traduite en français, mais parce qu'elle est complexe et mérite une lecture attentive.

Découverte en 2007, cette tombe contenait cinq enseignes de pèlerinage, indice d'un statut social élevé de l'inhumé. Outre les deux enseignes de Saint Léonard, il possédait une sportelle de Rocamadour, une médaille de St Pierre de Rome et une enseigne de Saint Maximin.

Comme ces 5 enseignes étaient usées de la même façon, le pèlerin avait dû les acquérir au cours d'un même et seul voyage, dans la première moitié du XIV^e siècle, avant l'arrivée des Turcs.

La sportelle ovale de Rocamadour, relativement bien conservée, avait le pouvoir miraculeux de guérir certaines maladies.

L'auteur conclut en faisant l'hypothèse que ce personnage appartenait à la compagnie catalane d'Orient, qui occupa en 1304 une partie de l'Anatolie. Il a pu acquérir les enseignes de Saint Léonard, protecteur des prisonniers, parce qu'il craignait d'être fait prisonnier par les Turcs.

Humbert Jacomet de Clermont Ferrand nous parle d'une statue de Saint Léonard du XVI^e siècle, provenant de la collégiale de Saint Léonard de Noblat. Il relève les insignes de pèlerin que porte Saint Roch, le sac mais pas le bourdon, ce qui prouverait que la main gauche pendante a été refaite au lieu d'empoigner le bourdon. Mais serait-il gaucher ?

Sur le col de son manteau, il porte des bâtonnets, qui ne sont autres que des bourdons miniature. Pour monsieur Jacomet, c'est la preuve qu'à Saint Léonard, on avait des relations avec Saint Jacques de Compostelle, par l'intermédiaire de St Roch. Cet article merveilleusement illustré et

documenté, laisse néanmoins un doute : le bourdon n'était-il qu'un signe caractéristique de pèlerinage de Compostelle ? A Nazareth et à Martel, sur le chemin de Rocamadour, on trouve deux auberges, identiques, appelées Del Bordo (ou du bourdon) qui n'ont rien à voir avec Saint Jacques, mais tout à voir avec Rocamadour.

Viennent ensuite des articles sur le culte de St Léonard (Guillaume Martin), les délivrances de prisonniers par Saint Léonard, St Martin, St Eloi, St Martial, Ste Foy de Conques, Saint Eutrope mais, curieusement, pas les délivrances de prisonniers par ND de Rocamadour. (Edina Bozoky)

Le pèlerinage de ND des miracles à Déols, étudié par Didier Dubant qui commence par nous expliquer qu'il existe à Déols un refuge pèlerin et que les fameux clous métalliques dorés en forme de coquilles Saint Jacques (qu'on trouve plutôt dans la baie du Mont St Michel qu'en Galice) « forment un itinéraire ». Je signale en passant que ces clous sont très dangereux et qu'on y laisse ses semelles facilement.

L'abbaye de Déols se trouve, Dieu en soit loué ! Sur la fameuse via Lemovicensis, venus de Vézelay et allant vers Périgueux.

Didier Dubant, après avoir expliqué que ce monastère date de 917, est le siège d'un miracle en 1187, prend au sérieux « les miracles de la Sainte Vierge traduits par Gautier de Coincy » qui certifiant que 10 000 personnes se rendirent à Déols, pour voir le miracle du bras « coupé » de l'enfant Jésus, d'où jaillissait du sang . Quand on sait l'importance qu'il faut accorder aux chiffres cités par des moines du moyen âge, on peut s'interroger sur l'intérêt de cette citation.

Grâce à Dieu et à l'Unesco, Déols se trouve aujourd'hui sur un chemin de Saint Jacques. C'est un « chef d'œuvre du génie créateur humain » qui va pouvoir attirer les touristes et la manne qui en découle.

Pierre Girault, administrateur de Brou, s'excuse de nous parler de Saint Gilles du Gard, alors que le colloque est organisé pour le 20^{ème} anniversaire des chemins de Saint Jacques.

Or Saint Gilles, heureusement, est une étape majeure sur la via egidio diana ou tolosana : en plus, sur une carte, on constate que tous les chemins y mènent depuis Rocamadour, par Conques et Ste Enimie puis de Nîmes, du Puy et de Brioude, de Saint Flour et, bien sûr, de Toulouse.

En résumé, tous les chemins mènent à Saint Gilles !